

Société fribourgeoise d'éducation

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **64 (1935)**

Heft 9

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1^o L'opposition à la loi divine (probité — tu ne voleras pas ; véracité — tu ne mentiras pas ; ponctualité — perfection admirable de Dieu ; sentiment de l'honneur — dignité d'enfants de Dieu ; politesse — tu aimeras ton prochain comme toi-même).

2^o Les diverses formes de manquements, avec leur gravité.

3^o Les conséquences provenant d'un manque de réflexion, de raisonnement.

d) Le redressement de l'*erreur sentimentale*, en faisant vibrer la corde des sentiments :

1^o Laideur des manquements et conséquences malheureuses.

2^o Beauté de l'acte vertueux et conséquences heureuses.

4. Cet enseignement ne sera encore rien, s'il n'est accompagné de la pratique de l'acte. Il faut que l'école, éducatrice de l'enfance, soit un exemple vivant.

5. Ce travail demande, de la part du maître, beaucoup de patience, un grand dévouement, de continuels sacrifices et surtout un sincère amour de l'enfance. Que le maître ne se décourage pas, et, malgré l'ingratitude de sa tâche, qu'il sème toujours à pleine main le bon grain !

Qu'importent les peines et les fatigues, quand c'est pour le bien des jeunes âmes qu'on travaille !

Courtepin et Barberèche, le 20 avril 1935.

Les rapporteurs :

PAUL ROULIN.

WILLY BLANC.

Rapporteurs d'arrondissements :

I ^{er}	arrondissement :	M. M. Brunisholz, à Fribourg.
II ^{me}	»	M. V. Terrapon, à Chénens.
IV ^{me}	»	M. C. Fontaine, à Hauteville.
V ^{me}	»	M. L. Dessarzin, maître régional, Gruyères.
VII ^{me}	»	M. Frésey, à Orsonnens.
VIII ^{me}	»	M. A. Carrel, à Aumont.
IX ^{me}	»	M. J. Ducrest, à Rueyres-Treyfayes.

Société fribourgeoise d'éducation

CHERS COLLÈGUES,

La Société d'éducation tiendra son assemblée biennale le *lundi 17 juin*. C'est la gracieuse ville de *Morat* qui nous attend ; c'est vers elle que déjà vont notre désir de nous revoir et la joie de nous retrouver. La fière cité, sa population, son district dur au labeur, aimant les fêtes de la patrie et de la jeunesse sont une ambiance faite pour les assises du corps enseignant dans lesquelles fraternisent tous ceux

sur qui repose la responsabilité de la formation d'un peuple sain physiquement, fort moralement, robuste intellectuellement, plein d'ardeur religieuse. Tous nous serons à Morat pour nous retremper dans l'étude et dans l'amitié, afin que notre tâche d'éducateur, mieux aimée, soit plus féconde encore pour Dieu et pour la patrie, dans l'union de toutes les forces morales et chrétiennes de la nation.

Au nom du Comité de la Société d'éducation :

R. PROGIN, *secrétaire.*

D^r A. SAVOY, *président.*

Programme de l'assemblée générale de Morat

- 9 h. Messe pour les membres défunts ;
10 h. Séance de travail :
a) Approbation des comptes ;
b) Nominations statutaires : un membre du Comité (II^{me} arrondissement), trois vérificateurs des comptes ;
c) Choix du lieu de la prochaine assemblée générale ;
d) Propositions individuelles ;
e) Discussion du rapport sur la question mise à l'étude :
« Les vertus naturelles. »
12 h. 30 Banquet.

N.-B. — Messieurs les inspecteurs sont priés de faire savoir, à M. Rosset, inspecteur scolaire à Fribourg, le nombre des participants de leur arrondissement.

LE COMITÉ.

Bulletin pédagogique : Comptes 1934

	Avoir	Doit
Solde au 31 décembre 1933	Fr. 1,121 97	
Abonnements en 1934	» 3,985 70	
Annonces	» 1,177 75	
Intérêts perçus	» 112 50	
Espèces en caisse	» 25 67	
Rentrées sur frais d'impression . . .	» 129 —	
Frais d'impression, d'expédition, de rédaction, d'administration, ports et frais		4,652 28
Aux collaborateurs		385 45
Cotisations à la Société fribourgeoise d'éducation		564 —
Droit de timbre		6 50
Solde en caisse, pour balance		944 36
	<hr/>	<hr/>
	Fr. 6,552 59	6,552 59

Comptes de la Société d'éducation au 31 décembre 1934

Espèces en caisse.	Fr.	280	—
A la Banque d'Etat, carnet N° 13244.	»	326	25
		<hr/>	
Fortune nette	Fr.	606	25

Rapport des vérificateurs

Les soussignés ont, ce jour, vérifié les comptes du *Bulletin* et de la *Société d'éducation* pour l'exercice 1934. Ils les ont trouvés exacts et conformes aux pièces justificatives et prient l'assemblée générale d'en donner décharge au Comité.

Fribourg, le 22 mai 1935.

Signé : F. JAQUET.

A. BRULHART.

4^{me} arrondissement scolaire

M^{mes} les institutrices et MM. les instituteurs qui désirent participer à la réunion cantonale de Morat, le 17 juin, sont priés de s'annoncer auprès du soussigné avant le 4 juin.

M. BERSSET, inspecteur.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Nous avons le chagrin de faire part au corps enseignant du décès de notre chère collègue, M^{lle} Marie Borcard, institutrice retraitée, décédée à la clinique Ste-Anne à Fribourg, vendredi 10 mai.

M^{lle} Borcard a été, durant 20 ans, un membre fidèle et dévoué de notre Société. — Nos associées ne l'oublieront pas dans leurs prières, et chacune de nous s'empressera — selon l'art. 8 de nos statuts — de faire célébrer une Messe pour le repos de l'âme de notre chère et regrettée compagne.

Le Comité.

Retraite pour les institutrices

Nous nous empressons d'informer nos chères collègues que notre Retraite annuelle aura lieu à Montbarry, du 26 au 30 août prochain.

Elle sera prêchée par le R. P. Roche, S. J.

Retenez bien cette date, chères amies. Réservez toute votre liberté pour ces trois jours de récollection spirituelle. Usez de votre influence pour nous amener vos compagnes hésitantes, car nous vous attendons, bien nombreuses, à Montbarry. — Vous en repartirez tout heureuses, et pleines de courage pour reprendre votre tâche.

Le Comité.